

# La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1011 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : [larepublique@nyota.net](mailto:larepublique@nyota.net), [www.nyota.net](http://www.nyota.net)

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Procès des 100 jours

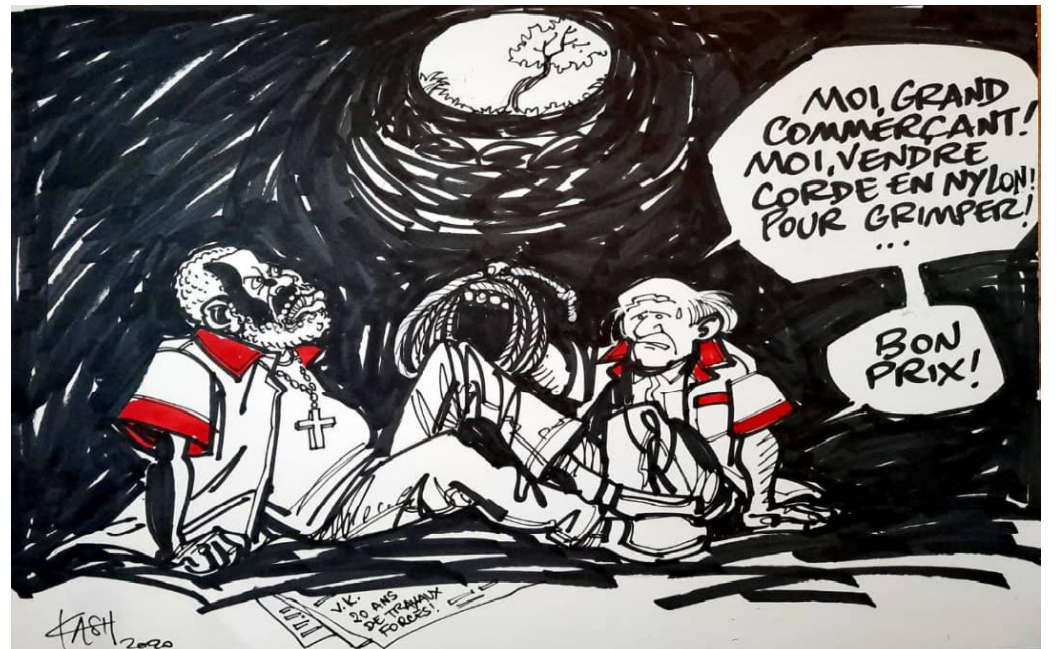
(Lire en pages 3 et 4)

# Vital Kamerhe enterrepré vivant !

Pour des élections crédibles

## La CENCO pour des réformes globales de la CENI

(Lire en  
page 2)



Secrétaire général de Ensemble pour la République

## Pierre Lumbi repose pour l'éternité à Benseke Nouvelle Cité !

(Lire en  
pages 6 et 7)



BRADAGE (Lire en  
page 12)

## Polémique autour d'un pactole de 9 milliards de dollars

## Moïse Katumbi offre un bus au TP Mazembe de Kasangulu (Page 11) monté en L2

Pour des élections crédibles

# La CENCO pour des réformes globales de la CENI

Le mea culpa de la Conférence épiscopale nationale de la RDC (CENCO) qui reconnaît une erreur d'appréciation lors des dernières assises consacrées au renouvellement du bureau dirigeant de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Son secrétaire général, abbé Donatien Nshole, a, en effet, reconnu le risque de statu quo en renouvelant uniquement le bureau de la Centrale électorale. Pour la CENCO, qui s'aligne sur la position des autres composantes de la société civile, la réforme doit être globale, incluant la révision de la Loi électorale et même la révision du mode de désignation des animateurs de la CENI.

Sans ces préalables, a-t-il reconnu, le risque du remake reste grand, et l'on n'aura pas capitalisé l'opportunité du changement de régime pour offrir au pays les chances de connaître de véritables élections libres et transparentes. Selon l'abbé Nshole, les réformes attendues deviennent un préalable à la reprise des discussions par le consortium pour la désignation du président



de la CENI.

C'est dans le même contexte que des activistes des mouvements citoyens et de la jeunesse congolaise ont soumis vendredi, à la présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, des préalables à prendre en

compte avant la désignation d'un nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et ses membres, au cours d'une audience qu'elle leur a accordée au Palais du peuple.

Dans un mémorandum

qu'ils lui ont adressé, à cette occasion, ils recommandent de déconsidérer toute candidature qui n'a pas préalablement fait l'objet d'un large consensus au sein de la société civile, de privilégier une personnalité indépendante reconnue pour sa compétence, intégrité morale, probité et honnêteté intellectuelle.

Tout en souhaitant que la CENI soit dirigée par une personne irréprochable, ils l'invitent de s'abstenir d'interférer, de quelle que manière que ce soit dans le processus de désignation de candidat et de peser pour une modification du mode de désignation des animateurs de la CENI.

Selon ce regroupement,

il n'est pas concevable que la CENI soit majoritairement composée des politiques ou personnalités issues des camps politiques.

Ils invitent, en outre, la présidente de l'Assemblée nationale à s'investir pour la réforme de la loi électorale, avant de l'exhorter à marquer son temps au perchoir de l'Assemblée nationale.

« Vous avez une occasion de marquer de manière indélébile votre passage au perchoir de l'Assemblée nationale (...) Vous matérialiserez votre vision de transformer le Palais du peuple en maison du peuple où les revendications des Congolais trouvent des réponses », ont-ils conclu.

LR

## Journée mondiale du réfugié

# La covid-19 dans le rétroviseur

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a célébré samedi 20 juin la journée mondiale du réfugié dans un contexte de crise mondiale préoccupant, où les réfugiés et les déplacés internes contribuent de façon significative à lutter contre la pandémie en RDC, indique un communiqué de presse de cette agence.

Selon le communiqué, le thème retenu cette année c'est « chacun peut agir, chaque geste compte ». Le HCR est confronté à un nombre record de personnes forcées de fuir leur foyer, alors que le monde fait face à la pandémie du COVID-19, une maladie qui nous affecte encore tous fortement.

La source note que la pandémie de COVID-19 a montré à quel point chacun de nous a un rôle à jouer dans la société et peut faire la différence, avant d'ajouter que c'est cette conviction qui est au cœur de la campagne 2020 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle a pour objectif de nous rappeler que chacun d'entre nous peut agir et apporter un changement positif à la société, pour un monde plus juste et inclusif.

En République démocratique du Congo (RDC), précise la même source que le peuple congolais accueille généreusement plus d'un demi-million de réfugiés [527,176] qui viennent principalement du Rwanda, du Soudan du Sud, de la République centrafricaine et du Burundi.

Le pays compte également plus de 5 millions de déplacés internes, à l'intérieur des frontières de la RDC mais il y a aussi 900,000 Congolais en asile dans les pays voisins, note la source.

Par ailleurs, les réfugiés et les personnes déplacées font partie des populations les plus margina-

lisées et les plus vulnérables de la société. Ils sont particulièrement exposés au coronavirus car ils ont souvent un accès limité à l'eau, aux installations sanitaires et aux soins de santé. « Nous sommes soulagés qu'il n'y ait aucun cas qui soit COVID-19 positif au sein de ces populations vulnérables », a déclaré, Liz Kpam Ahua, Représentante du HCR en RDC.

Elle a aussi fait savoir que cette période de COVID-19, le HCR célèbre les réfugiés qui sont en première ligne pour combattre la pandémie, avec le soutien de leur



pays d'accueil et des travailleurs humanitaires.

« Notons qu'en RDC, les réfugiés et les personnes déplacées internes se sont mis à l'œuvre et contribuent de façon significative à lutter contre la propagation du COVID-19. Par exemple, ils se portent volontaires pour véhiculer des messages de sensibilisation auprès de leurs communautés, en fabriquant du savon ou encore des masques », a expliqué Liz Kpam Ahua.

En cette Journée mondiale du réfugié, le HCR en RDC salue le courage des réfugiés et des déplacés internes à travers le pays. « Je souhaite également rendre hommage aux communautés qui accueillent les réfugiés et qui manifestent les valeurs et principes universels de compassion et d'humanité », a-t-elle conclu.

## COVID-19

### La prison de Makala dotée des matériels de prévention et de prise en charge

Le Centre pénitentiaire de rééducation de Kinshasa (CPRK) s'est vu doter vendredi 19 juin 2020 d'un lot de 50 matelas, 50 lits, 50 paires de draps et 50 moustiquaires pour se préparer à la prévention et à la prise en charge efficace d'éventuels cas de la covid-19.

C'est le Secrétariat technique de la riposte contre la Covid-19, via l'Incident manager de la riposte, le Prof. Steve Ahuka Mundeke accompagnée du président de la logistique de la riposte, notamment M. Jeannot Migunde et Mme Jeanne Selenge qui a remis ces matériels et équipements.

Ces équipements sont un don de l'OMS en faveur de cette maison carcérale reçue des mains du Responsable des urgences dans la riposte contre le coronavirus à l'OMS/RDC, le Dr Gervais Folefack, par l'Incident manager de la riposte, rapporte l'ACP.

Pour le Prof. Ahuka, cette action s'inscrit dans le cadre global de la prévention de la contamination. « Notre stratégie est de prévenir la maladie et cette prévention cible les endroits où les pos-

sibilités de contamination peuvent être grandes et les prisons en font partie », a-t-il précisé, ajoutant que cette dotation permettra un isolement rapide des cas suspects et le traitement sur place des cas bénins et modérés en cas d'apparition du virus dans la prison de Makala.

Par ailleurs, le Responsable des urgences dans la riposte contre le coronavirus à l'OMS/RDC, le Dr Gervais Folefack, a rappelé que ce don, qui s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'OMS à la riposte contre la pandémie Covid-19 en RDC, est la suite des activités que l'OMS a entreprises avec la coordination de la riposte et le CICR pour la prévention et la détection de la Covid-19 au CPRK.

A cet effet, les 3 structures ont formé du personnel dans la détection des cas. Elles ont également mis en place une structure de triage pour identifier les cas suspects et des tentes pour les isoler.

Sur cette liste, il faut ajouter des latrines et des tanks contenant de l'eau chlorée pour le lavage des mains et de l'eau potable.

Thierry Mfundu

### Le Plan national de relance agricole chiffré à 4,4 milliards USD

Le Conseil de ministres qui s'est réuni sous la présidence du chef de l'Etat, vendredi 19 juin 2020, a approuvé le Plan national de relance agricole (PNRA). Ce dernier se chiffre à 4,4 milliards de dollars américains pour une durée de trois ans.

Ce plan a été présenté par le ministre de l'Agriculture Jean-Joseph Kasonga. Plusieurs objectifs sont poursuivis par ce plan autour de quatre axes, à savoir : Primo, valoriser les intrants agricoles et l'encadrement des ménages du secteur agricole grâce à une subvention pour une agriculture moderne. Secundo, promouvoir les cultures vivrières dans tout le pays. Il s'agit notamment, de cultures du maïs, de riz, du manioc et de haricot. Il y a aussi les produits agricoles essentiellement consommés par la population congolaise. Tertio, redynamiser les programmes agricoles nationaux avec un coût de 60 910 848 USD qui n'est pas compris dans le PNRA. Quarto, relever les défis du secteur agricole notamment dans la lutte contre l'insécurité, la malnutrition et dans la réduction de manière significative de la pauvreté de la population rurale.

C'est ainsi que le ministre a suggéré aux membres du Gouvernement, l'obligation de mettre à la disposition des ménages agricoles des intrants agricoles, des engins motorisés et accessoires dont environ 2 000 tracteurs.

## La République

2, Avenue des Entreprises,  
Immeuble Sema, Gare centrale,  
Kinshasa-Gombe

### Directeur de Publication

Jacques Famba

### Coordonnateur de la Rédaction

Boendy Bo Lokanga

+243999199410

### Collaborateurs

Boendy BL

Gaston Liande

### Rédaction

### Enquête et Reportage

Boendy BL

Gaston Liande

Jacques Famba

### Secrétaire de rédaction

Benoit Mutshipayi

### Secrétaire de rédaction

PAO

Abedi Salumu

### Direction Commerciale et Financière

Dominique Lumumba

0815011886, 0997440728

### Lubumbashi

Freddy Tshijika

Jean L. Mwamba

### Distribution

Bertin Sefu

Senga Jean-Victor

### Vente

-

### Images

Dieudonné Kanyinda

Bram's

Procès des 100 jours

# Vital Kamerhe enterré vivant !

Ainsi que promis par le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe, le verdict dans le procès dit des 100 jours est tombé le samedi 20 juin 2020. Aux termes du jugement, les prévenus Vital Kamerhe et Samih Jammal sont condamnés à 20 ans des travaux forcés, le tribunal ayant dit « établie en fait et en droit l'infraction de détournement des deniers publics portant sur le montant de 48.831.148 \$USD ». Infraction à charge des prévenus Samih Jammal et Kamerhe Lwa Kanyingini Vital. Contre les deux soupirants, le tribunal a prononcé d'autres peines, notamment:

-L'interdiction pour 10 ans après exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité en ce qui concerne le prévenu Kamerhe Lwa Kanyingini Vital;

-L'interdiction d'accès aux fonctions publiques et paratitiques, quel qu'en soit l'échelon, à charge du même prévenu ;

-La privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelle et à la réhabilitation à charge de tous les deux prévenus ;

-L'expulsion définitive du territoire de

la République, après l'exécution de la peine, à charge du prévenu Samih Jammal ».

Quant au prévenu Muhima Ndoole Jeannot, il est condamné à deux ans de travaux forcés pour l'infraction de détournement des deniers publics portant sur la somme de 1.154.800 \$USD. A cela s'ajoute l'interdiction pour 5 ans, après l'exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité.

Le tribunal ordonne également la confiscation des fonds contenus dans les comptes des proches de V. Kamerhe – Soraya Mpiana, Daniel Nshangalume et Amida Chatur – ainsi que les biens immobiliers acquis grâce aux fonds détournés, et dont la liste est reprise dans l'extrait du jugement reproduit ci-dessous.

Le moins que l'on puisse retenir est la pédagogie charriée par cette sentence destinée à décourager les détournements des fonds publics dans un pays à culture d'impunité depuis près de deux décennies. On se rappelle encore de ce dossier bien ficelé par le Conseiller spécial en charge de lutte contre la corruption et blanchiment d'argent



de l'ancien président, et dont la justice n'a osé initier une quelconque action.

Le procès Kamerhe, en dépit de toute la littérature politicienne fournie par certains esprits, aura le mérite d'attirer l'attention sur l'instauration progressive de l'Etat de droit et de la fin de l'impunité. Il serait trop tôt

de prédire la fin du détournement des deniers publics (du reste utopique), mais les artisans de la pratique auront désormais l'obligation de précaution dans la commission de leurs actes comme ils auront présent à l'esprit la portée du risque encouru.

LR

## Extraits du Jugement

Position du Tribunal

A. DU DETOURNEMENT DES DENIERS PUBLICS PORTANT SUR LA SOMME DE 48.831.148 \$USD A CHARGE DE SAMIH JAMMAL ET KAMERHE LWA KANYIGINI VITAL

En droit, l'article 145 du code Pénal Livre II dispose que tout fonctionnaire ou officier public, toute personne chargée d'un service public ou parastatal, toute personne représentant les intérêts de l'Etat ou d'une société étatique au sein d'une société privée, parastatale ou d'économie mixte en qualité d'administrateur, de gérant, de commissaire aux comptes ou tout autre titre, tout mandataire ou préposé des personnes énumérées ci-dessus, qui aura détourné des deniers publics ou privés, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui étaient entre ses mains, soit en vertu, soit à raison de sa charge, sera puni de un à vingt ans de travaux forcés ;

Il en découle que les éléments ci-après doivent être réunis pour que l'infraction de détournement des deniers publics soit établie : la qualité de l'agent, l'objet de l'infraction, la victime, l'acte incriminé et l'intention criminelle ;

Relativement à la qualité de l'agent, la doctrine enseigne qu'il doit s'agir d'un fonctionnaire ou agent public ou d'une personne chargée d'un service public (MINEUR, Commentaire du code Pénal, p. 320) ;

Bien plus, le Décret-loi numéro 017/2002 du 03/10/2002 portant code d'éthique de l'agent public définit l'agent public de l'Etat comme toute personne qui exerce une activité publique de l'Etat et ou rémunérée par ce dernier ;

Aussi, résulte-t-il de l'examen de celui-ci que le personnel politique et administratif de la Présidence de la République est considéré comme un agent public ;

En outre, la doctrine précise que par personnes chargées d'un service public il faut entendre celles qui sont dépositaires ou comptables qui, sans être fonctionnaires ou officiers publics, sont instituées pour un intérêt d'ordre public et qui reçoivent des deniers ou effets en vertu de leur charge (MINEUR, op cit) ;

Aussi, a-t-il été jugé que la qualité de fonctionnaire ou de personne chargée d'un service public est un élément essentiel pour justifier l'application de l'article 145 du code Pénal (CSJ, RP 271, 27/06/1979 in Odon NSUMBU, op cit, p.80) ;

Dans le cas sous examen, le Tribunal note que le prévenu SAMIH JAMMAL, gérant de la société SAMIBO SARL, a reçu du trésor public au nom de cette dernière, des fonds pour ériger, en faveur des couches sociales démunies, 1500 maisons préfabriquées et ce, dans le cadre du programme d'urgence de 100 jours du chef de l'Etat ;

En outre, il fait observer qu'aux termes de l'ordonnance du 25/01/2019, le prévenu KAMERHE LWA KANYIGINI Vital a été nommé Directeur de cabinet du Président de la République ;

Il en résulte que les deux prévenus prénommés sont respectivement investis de la qualité de personne chargée d'un service public et d'agent public ;

Par ailleurs, pour que l'infraction de détournement des deniers publics soit établie il faut qu'il s'agisse de certains biens, c'est-à-dire d'une nature donnée, et que lesdits biens aient été confiés à la personne qui les a détournés ;

Ainsi, il ressort de l'examen de la disposition légale y afférente qu'il est question de deniers qui ont été remis ou confiés à l'agent public ou assimilé qui les a détournés, et que cette re-

mise ait eu lieu à raison des fonctions officielles ou de l'emploi dont il était investi ;

Cependant, la jurisprudence précise qu'il n'est pas nécessaire que les sommes détournées soient entre les mains du détourné, mais il suffit qu'en vertu de sa charge, il exerce un certain pouvoir sur lesdites sommes (CSJ, RPA 89, 20/01/1984 in B.A 1980-1984, Kin 2001, p.436 et suivants) ;

Le Tribunal fait observer que, dans le cas sous examen, sur instruction du prévenu KAMERHE, Directeur de cabinet du chef de l'Etat et superviseur du programme d'urgence de 100 jours du Président de la République, le Ministre des Finances a ordonné le paiement de 57.500.000 \$USD au prévenu SAMIH JAMMAL ;

En effet, outre ses propres affirmations, les témoins Henri YAV MULANG et Déogracias MUTOMBO, respectivement Ministre des Finances et Gouverneur de la Banque Centrale du Congo au moment des faits, ont confirmé les instructions du prévenu KAMERHE tendant à payer, en procédure d'urgence, le prévenu SAMIH JAMMAL ; d'autant plus qu'en vertu du communiqué qu'il avait signé, en date du 25/01/2019, aucune dépense publique, en dehors de celle relative aux rémunérations, ne pouvait être effectuée sans son autorisation ;

Il suit que la nature des biens détournés comme la détention préalable desdits biens par les prévenus sont sans équivoque ;

En plus, la doctrine enseigne que la loi exige que la victime du détournement soit l'Etat ou ses démembrements. Dans certains cas, il peut s'agir d'une personne morale semi publique (Bony CIZUNGU, Les Infractions de A à Z, éd. Laurent NYANGAZI, P.309) ;

Le Tribunal fait remarquer que, dans le cas d'espèce, c'est l'Etat qui se plaint d'être victime du détournement,

étant entendu que les fonds détournés par les prévenus sont sortis du trésor public ; d'où, la constitution de la RD Congo comme partie civile ;

Il en découle que cet élément exigé par la loi pour que l'infraction sous examen soit établie ne fait l'ombre d'un moindre doute dans le cas d'espèce ;

Relativement à l'acte incriminé, la doctrine enseigne qu'il s'agit du détournement qui est l'élément matériel qui caractérise cette infraction ;

Aussi, entend-on par détournement l'usage ou la disposition d'objets ou de deniers qui sont dans les mains ou au pouvoir de l'auteur, à une fin qui ne leur était pas destinée. Il y a détournement dès que l'objet a été distrait de sa destination et est sorti de la droite voie (Bony CIZUNGU, op cit, p.310-311) ;

Ainsi, dans le cas d'espèce, le Tribunal fait remarquer qu'il ressort tant des pièces du dossier que des dépositions des témoins Henri YAV MULANG et Déogracias MUTOMBO, précédemment identifiés, que le trésor public a décaissé, du 18 mars au 21 Mai 2019, la somme de 57.500.000 \$USD, en faveur de la société SAMIBO SARL, pour la fourniture de 1500 maisons préfabriquées, seule la somme de 8.668.852 \$USD qui a, effectivement, été transférée, du compte de la susdite société logé à la RAWBANK au fournisseur des maisons préfabriquées se trouvant en Turquie ; le reste, soit 48.831.148 \$USD ayant pris une destination autre que celle à laquelle il devait avoir ;

En effet, les pièces du dossier qui, du reste, corroborent les dépositions faites par le prévenu SAMIH JAMMAL tant lors de l'instruction pré judiciaire qu'au cours des débats aux audiences d'instruction, révèlent que des retraits des fonds ont été opérés

(Suite en page 4)

Procès des 100 jours

# Vital Kamerhe enterré vivant !

*(Suite de la page 3)*

sur le susdit compte dès le lendemain du premier approvisionnement par la Banque Centrale du Congo, lesquels ont atteint 35.000.000 \$USD ; alors même que le prévenu, sans en donner une justification solide, cohérente et incontestable, s'est limité à affirmer qu'une partie de cet argent a été expédié, par des canaux informels, en Turquie pour la commande faite au fournisseur ;

Il suit qu'aucun doute ne persiste sur l'élément matériel sous examen qu'est le détournement ;

En fin, la loi retient l'intention criminelle pour que celui-ci soit puni ;

A ce propos, la doctrine dit que cette infraction exige l'intention frauduleuse ou méchante qui est réalisée lorsque l'auteur agit pour procurer un bénéfice illicite, soit à lui-même, soit à autrui (MINEUR, op cit, p.322) ;

Aussi, a-t-il été jugé que l'infraction de détournement réclame comme condition la détention précaire de biens mobiliers en vertu d'un titre conférant celle-ci et exige ensuite par l'acte infractionnel la translation frauduleuse par détournement ou dissipation de cette possession précaire en possession définitive au profit de l'auteur ou d'un tiers ( CSJ, RPA 22, 01/02/1973, in Odon NSUMBU, op cit ) ;

Il a également été jugé que la preuve de l'intention frauduleuse de l'infraction de détournement est établie soit sur base de présomptions graves, précises et concordantes, soit sur base de présomptions déduites des contradictions dans les explications du prévenu tant à l'instruction préparatoire qu'aux audiences, soit aussi sur base de présomptions résultant de la non justification concluante de sommes détenues à titre précaire ( CSJ, RPA 26, 04/05/1974 in Odon NSUMBU, op cit, p.76 ) ;

Dans le cas sous examen, le Tribunal note que le prévenu SAMIH JAMMAL n'est pas en mesure de justifier la destination prise par la somme de 48.831.148 \$USD sur les 57.500.000 \$USD reçus, alors qu'il reconnaît que plusieurs retraits, allant jusqu'à 35.000.000\$USD ont été effectués soit par ses enfants, soit par son beau-fils soit encore par d'autres personnes qui, tous, n'ont rien à voir avec la commande de 1500 maisons préfabriquées pour lesquelles le trésor public a décaissé ces fonds ;

Dès lors, l'intention criminelle dans son chef ne fait l'ombre d'aucun doute ;

Mais, il ne pouvait arriver à ses fins s'il n'avait pas reçu une aide indispensable du prévenu KAMERHE LWA KANYIGINI Vital qui, en vertu de ses charges, Directeur de cabinet du Président de la République, unique superviseur du programme d'urgence de 100 jours du chef de l'Etat et seul, en vertu du communiqué officiel du 25/01/2019, habilité à autoriser les dépenses publiques autres que celles relatives aux rémunérations, a littéralement et délibérément violé les prescrits légaux sur les marchés publics ;

En effet, alors que le contrat attribuant le marché de fourniture des maisons préfabriquées à la société SAMIBO, conclu en avril 2018 avec le Ministère du Développement Rural pris en la personne du témoin Justin BITAKWIRA, responsable d'alors dudit ministère, est tombé caduc, son avenant n'ayant jamais été conclu, faute d'autorisation de la Direction Générale de contrôle des Marchés Publics, le prévenu KAMERHE a ordonné, au mépris des règles impératives en la matière, le décaissement en procédure d'urgence et sur les réserves de change, de la somme de 57.500.000\$USD en faveur de la susdite société ;

A cet effet, le Tribunal relève qu'aux termes de la loi numéro 10/010 du 27/04/2010 relative aux marchés publics, aucun marché public ne peut être régulièrement conclu s'il n'obtient l'avis de non objection de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Bien plus, le prescrit de ladite loi proscrit le paiement intégral du prix avant que le prestataire s'exécute ;

Cependant, il ressort des pièces du dossier et des dépositions des témoins Justin BITAKWIRA et Michel NGONGO SALUMU, Directeur Général a.i de la susdite direction ; que le contrat conclu en avril 2018, régulièrement du reste, car ayant obtenu toutes les autorisations requises, n'a jamais été reconduit contrairement aux allégations du prévenu KAMERHE qui s'y accroche pour légitimer ses actes ;

Ainsi, son intention frauduleuse découle également de sa volonté de gérer ce dossier en toute opacité ;

En effet, alors qu'il a soutenu, pendant son audition au Parquet et devant le Tribunal de céans, qu'une supervision

composée des Ministres sectoriels, des Ministres des Finances et du Budget ainsi que du Gouverneur de la Banque centrale, était mise en place à la Présidence de la République pour agréer le projet de 1500 maisons retenu dans le programme d'urgence du chef de l'Etat, le témoin BITAKWIRA, Ministre du Développement Rural d'alors, a déclaré n'avoir jamais été invité à la Présidence de la République pour prendre part à une telle réunion ;

Aussi, a-t-il ajouté que c'est le Secrétaire Général de ce ministère, le témoin Georges NKOSHI, qui avait pris part à certaines réunions ;

Entendu, ce dernier reconnaît avoir pris part à deux réunions, mais dont l'objet était l'approvisionnement des milieux ruraux en eau potable et l'aménagement des routes de desserte agricole. Il n'a donc jamais été question des maisons préfabriquées ;

Bien plus, contrairement au soutènement du prévenu KAMERHE lors de son audition devant le Ministère Public, le témoin NKOSHI a déclaré n'avoir jamais représenté le Ministre BITAKWIRA à une réunion de la supervision du programme d'urgence à la Présidence de la République ;

Pour leur part, les témoins Déogracias MUTOMBO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Henri YAV MULANG, Pierre KANGUNDIA et Thomas LUHAKA MBAYI, respectivement anciens Ministres des Finances, du Budget et de l'Urbanisme et de l'habitat ont dans leurs dépositions concordantes et non contredites soutenus n'avoir jamais été informés qu'ils étaient membres d'une structure dénommée supervision et déclaré n'avoir jamais pris part à une réunion y afférente au cours de laquelle ils auraient parlé du marché d'érection de 1500 maisons préfabriquées attribué à SAMIBO ;

En outre, des dépositions des témoins Nicolas KAZADI, Justin KAMERHE, Marcelin BILOMBA, BADAGA Aphy, BANYWESIZE Jacques et Peter KAZADI, tous membres de la coordination chargée du suivi du programme d'urgence sus vanté, il ressort qu'aucune réunion portant sur le marché d'érection des maisons préfabriquées n'a été tenue ; mais seuls Justin KAMERHE, jeune frère du prévenu ; BADAGA Aphy et BANYWESIZE Jacques, originaires du territoire de Walungu et membres du parti politique UNC comme le pré-

venu, ont reçu, de manière informelle, c'est-à-dire sans qu'une réunion de la coordination soit régulièrement convoquée, les délégués de SAMIBO, prétendument pour s'enquérir de la capacité de cette entreprise à honorer ses engagements ;

Par ailleurs, il n'est pas inutile de souligner que le témoin Henri YAV MULANG a, au cours de sa déposition, soutenu, sans être contredit, que le prévenu KAMERHE, au-delà de sa correspondance lui enjoignant de payer, en procédure d'urgence, lui a fait comprendre, par un appel téléphonique, qu'il devait tout faire, même en recourant aux réserves de change, pour payer le prestataire ;

De ce qui précède, l'existence de l'intention criminelle dans le chef du prévenu KAMERHE est également sans équivoque ;

Bien plus, le Tribunal note que les deux prévenus ont directement coopéré pour perpétrer ce détournement ;

En effet, l'article 21 du code Pénal Livre I dispose que sont considérés comme auteurs d'une infraction notamment ceux qui l'auront exécutée ou qui auront coopéré directement à son exécution ainsi que ceux qui, par un fait quelconque, auront prêté pour l'exécution une aide telle que, sans leur assistance, l'infraction n'eut pu être commise ;

Ainsi, il est de jurisprudence que constitue une aide nécessaire prévue à l'article 21 du code Pénal Livre I et sans laquelle l'infraction de détournement des deniers publics n'eut pu être commise de la manière qu'il l'a été, la passation d'un marché imaginaire en vertu duquel les fonds ont été utilisés en paiement ( CSJ, RP 20/CR, 15/08/1979, in Odon NSUMBU, op cit, p.36 ) ;

Il a, en outre, été jugé que participe à l'infraction de détournement de deniers publics, le prévenu qui, sur base des machinations et artifices, crée l'espoir d'une abondance matérielle et provoque la sortie des sommes d'argent dont il tire profit tel qu'il ressort des présomptions de culpabilité. Cette participation ne requiert pas nécessairement une volonté convergente, la seule conscience de provoquer l'infraction suffit ( CSJ, RPA 94, 31/08/1984, in Odon NSUMBU, op cit ) ;

Dès lors, au regard des éléments de la cause tels qu'exposés supra, la participation du prévenu KAMERHE, en

tant que co-auteur, à la commission de l'infraction du détournement de deniers publics ne fait l'ombre d'un moindre doute ;

De tout ce qui précède, le Tribunal dira établie en fait comme en droit l'infraction de détournement des deniers publics portant sur le montant de 48.831.148 \$USD mise à charge des prévenus SAMIH JAMMAL et KAMERHE LWA KANYIGINI Vital ; en conséquence, le condamnera chacun à 20 ans de travaux forcés ;

En outre, il prononcera les peines accessoires ci-après :

A charge de SAMIH JAMMAL : la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelle et à la réhabilitation et l'expulsion définitive du territoire national, après l'exécution de la peine ;

A charge de KAMERHE LWA KANYIGINI Vital : l'interdiction pour 10 ans après l'exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité, l'interdiction d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques quel qu'en soit l'échelon et la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelles et à la réhabilitation ;

Bien plus  
Ordonne la confiscation des fonds contenus dans les comptes des nommés AMIDA CHATUR, SORAYA MPIANA et NSHANGALUME NKINGI DANIEL alias MASSARO ainsi que des propriétés immobilières acquises avec les fonds détournés et qui sont couvertes par les titres ci-après établis aux noms des personnes suivantes :

-Le contrat de location n° 1348/2019 AD 44988, commune de Ngaliema au nom de NSHANGALUME Daniel ;

-Le certificat d'enregistrement AKN 11 Folio 46 AD 193, commune de Kasa-vubu au nom de MPIANA DAIDA ;

-Le certificat d'enregistrement AGL 547 Folio 171 AD 5082, commune de la Gombe au nom de NSHANGALUME Daniel ;

-Le certificat d'enregistrement A/ML 01 Folio 179 AD, commune de Maluku au nom de MAYUTU NAMWISI Dieu-donné ;

-Le certificat d'enregistrement NN 45 Folio 33 AD 71860, commune de la N'sele au nom de HAMIDA CHATUR KAMERHE ;

-Le certificat d'enregistrement AGL 547 Folio 56 AD 5807, commune de Lingwala au nom de NSHANGALUME NKINGI Daniel ;

-Le contrat de cession entre JAMMAL SAMIH et SORAYA MPIANA, AD 44196, commune de Ngaliema ;

# Le FNSC octroie 600.000 USD à quatre Hôpitaux de Kinshasa

Le Coordonnateur du Fonds National pour la Solidarité contre la COVID-19 (FNSCC), Dominique Mukanya Wa Banza, a remis 600.000 USD à quatre hôpitaux de Kinshasa en raison de 150.000 USD à chaque hôpital, à l'issue d'une visite qu'il a effectuée vendredi, à chacune de ces formations hospitalières.

Selon Dominique Mukanya Wa Banza cette somme est la contribution du FNSCC dans la prise en charge des malades de la COVID-19 à ces hôpitaux, à savoir, le centre hospitalier Monkole, les Cliniques Universitaires, l'Hôpital Saint-Joseph, ainsi que l'Hôpital Général de Référence de Kinshasa (ex Maman Yemo).

« Au nom du Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, nous sommes revenus

pour concrétiser la promesse avec ce chèque de 150.000 USD comme contribution afin que vous puissiez prendre en charge des patients de la COVID-19 », a déclaré le Révérend Dominique Mukanya à l'issue de sa visite dans chacune de ces formations hospitalières.

Cette somme va permettre à ces hôpitaux d'acheter notamment, des outils comme un groupe électrogène de 350 KVA pour alimenter l'Hôpital en cas de coupure électrique, des appareils respiratoires ainsi que d'autres besoins, a-t-il précisé, indiquant que le FNSCC travaille avec TASK de la Présidence de la République.

Le médecin Directeur du centre hospitalier Monkole, René Lumukambala, a salué ce geste qui s'inscrit dans le cadre de la vision du

Chef de l'État. « Ce fonds va permettre à subvenir aux multiples besoins auxquels son hôpital fait face pendant cette période de COVID-19 », a-t-il dit.

Par contre, le Médecin Directeur des Cliniques Universitaires, le Dr Makulo Rissassy, a exprimé sa gratitude au nom des Cliniques Universitaires, tout en rappelant qu'après le premier passage du FNSCC, il y a eu beaucoup de réalisations notamment la dotation d'un nouveau pavillon construit pour la prise en charge des personnes atteintes de la COVID-19.

De son côté le Médecin Directeur de l'Hôpital Saint Joseph, Dr François Pantaleon a, au nom de tout le personnel, salué le geste du FNSCC.

Selon lui, à l'Hôpital Saint Jo-

seph, le personnel soignant de cette épidémie de Coronavirus, n'a jamais touché une prime. « Ce chèque est un soulagement », a-t-il reconnu, ajoutant : « Nous sommes redevables à l'équipe de gestion notamment au Président de la République.

Pour sa part, le médecin Directeur de l'Hôpital Général de Référence de Kinshasa (ex Maman Yemo), le Dr Mbaki, s'est dit satisfait. « Les besoins sont énormes, mais grâce à ce chèque de 150.000 dollars US, nous allons répondre à plusieurs besoins surtout des patients atteints de la COVID-19 pour qui nous avons des difficultés à intervenir faute d'équipements appropriés. Nous vous promettons d'en faire bon usage », a déclaré le Dr Mbaki. Qui a lancé un appel aux volontaires d'assister cette équipe.

## EBOLA

### L'Equateur soumis à la vaccination

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autorités congolaises poursuivent la campagne de vaccination pour freiner la propagation du virus d'Ebola dans la province de l'Equateur, en République démocratique du Congo (RDC).

S'appuyant sur les enseignements tirés des précédentes flambées épidémiques, l'Agence onusienne appuie les autorités sanitaires à procéder à des vaccinations « en anneau » auprès des personnes à haut risque d'Ebola.

« Près de 9.200 doses de vaccin sont arrivées à Kinshasa en provenance de Genève le 17 juin. On espère que 4.600 de ces doses de vaccin arriveront à Mbandaka à la fin de la semaine, samedi prochain », a déclaré Fadela Chaib, porte-parole de l'OMS ajoutant que ce type d'effort de vaccination a été efficace pour contrôler l'épidémie d'Ebola dans l'est de la RDC.

Depuis le début des efforts de vaccination le 5 juin, 3.648 personnes ont déjà été vaccinées. Cela inclut plus de 600 agents de santé de première ligne. Les activités de vaccination à Bolomba ont également commencé ce week-end. Outre les vaccins, les fournitures essentielles comprenant des vaccins, des kits de test et des équipements de protection individuelle ont été expédiées de Goma et sont arrivées lundi dans la province de l'Equateur.

L'épidémie d'Ebola dans la province de l'Equateur, dans l'ouest de la RDC, qui a débuté le 1er juin, touche cinq zones sanitaires. Les deux dernières zones sanitaires touchées, Bolomba et Iboko, se trouvent à environ 200 kilomètres de l'endroit où le premier cas a été identifié à Mbandaka.

Aucun nouveau cas depuis 7 semaines dans l'Est de la RDC

Un nouveau cas confirmé a été rapporté pour la journée du 17 juin.

« C'est un homme de 35 ans décédé dans la communauté, aire de santé d'Iyembe Moke, dans la zone de santé de Bikoro », a tweeté jeudi soir le Bureau de l'OMS en RDC. A la date du 17 juin, 18 cas (15 confirmés et 3 probables) dont 12 décès ont été enregistrés depuis le début de cette dernière épidémie, soit un taux de létalité de plus de 65 %. Deux agents de santé figurent parmi les cas contaminés par le virus.

Sur le terrain, l'OMS est en train de renforcer ses équipes à Bolomba et Iboko. « Les équipes devraient arriver à Bolomba et Iboko aujourd'hui vendredi », a précisé Mme Chaib. L'OMS dispose d'une cinquantaine déjà d'experts sur le terrain, qui soutiennent le ministère congolais de la santé et ses partenaires. Elle répond à l'épidémie dans la province de l'Equateur.

Douze autres personnes ont été déployées du Nord-Kivu à l'Equateur et sont arrivées cette semaine.

S'agissant de l'épidémie d'Ebola au Nord-Kivu, l'Agence onusienne indique avoir eu « beaucoup de difficultés à Butembo où il y avait beaucoup de résistance communautaire ». « Le problème était moins important à Mangina, par exemple, qui se trouve à une heure de route », relève l'OMS dans sa note distribuée aux médias.

Dans cette région orientale de la RDC, l'OMS note qu'aucun nouveau cas confirmé n'a été rapporté, pour le 51ème jour consécutif.

« Aucun cas confirmé ne se trouve dans les 3 centres communautaires fonctionnels », a relevé la porte-parole de l'OMS.

Le cumul, en date du 17 juin 2020, est de 3.463 cas (3.317 confirmés et 146 probables) dont 2.280 décès enregistrés depuis le début de l'épidémie dans l'Est de la RDC. Toutes les 29 zones de santé affectées n'ont plus rapporté de cas depuis au moins 42 jours.

Avec ONU Info.

## COVID-19 en RDC

### Un nouveau dispositif mis en place pour l'enterrement des décédés

Le secrétariat technique de lutte contre la covid-19 a décidé d'interrompre la procédure d'enterrement digne et sécurisé des patients décédés de la pandémie.

Intervenant au conseil des ministres de ce vendredi 19 juin, l'équipe coordonnée par le docteur professeur Jean-Jacques Muyembe Tamfun dit s'être butée à des difficultés pour la mise en oeuvre de ce dispositif, sans pourtant révéler la nature de ces dernières.

« Le secrétariat technique a décidé de mettre fin au dispositif de l'Enterrement Digne et Sécurisé suite aux difficultés rencontrées dans sa mise en oeuvre », peut-on lire dans le compte rendu du conseil des ministres.

Une solution palliative a été trouvée. Une aide pour l'inhumation qui comprend l'achat d'un cercueil, le transport et le

paiement d'un fossoyeur.

« Il a été mis en place un dispositif d'aide à l'inhumation qui suivra les étapes appropriées, notamment la prise en charge de l'enterrement (après décontamination par la Croix-Rouge) à travers l'achat d'un cercueil (250 dollars) ; le paiement des fossoyeurs (15 dollars) au cimetière de Kinkole retenu pour les enterrements des personnes décédées de la COVID-19 ; le transport via des ambulances de la Croix-Rouge », ajoute le document.

Le secrétariat technique a toutefois souligné que « la famille du défunt demeure libre du choix de la qualité du cercueil et du cimetière ; dans ce cas elle en supporte les frais ». La pandémie déclarée en RDC depuis le 10 mars dernier a déjà fait 125 morts dont 3 ce vendredi 19 juin. Au total 5672 cas confirmés sont rapportés pour 807 guéris.

Fonseca MANSIANGA

## Coronavirus

### Porter un masque chirurgical sous le menton est une pratique dangereuse

Laisser un masque buccal chirurgical sous le menton pendant un certain temps peut entraîner des infections virales, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cependant, les prestataires de soins en Belgique sont autorisés à le faire depuis des semaines, rapporte De Morgen jeudi.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, un masque buccal chirurgical peut être utilisé pendant 8 heures et être conservé sur soi, autour du cou mais jamais dans la poche.

Mais porter un masque chirurgical sous le menton est une pratique dangereuse, écrit Hans Kluge, directeur régional de l'OMS, dans un e-mail consulté par De Morgen.

Le port du masque est désormais obligatoire dans les transports en commun, comme partout où sévit le covid-19. De plus en plus de personnes en portent, pour

aller faire leurs courses par exemple. Or, elles sont nombreuses à avoir pris de mauvaises habitudes, comme le porter sous le menton, sur une oreille, à la main, l'enlever sans précaution, ne pas le changer après avoir éternué, autant de gestes qui paraissent anodins mais qui ruinent son intérêt.

Comme l'explique Laurent Dap, président du conseil de l'ordre des médecins en Moselle : « Une fois que le masque est mis en place sur le visage, il ne faut pas le tripoter parce que si on y touche, l'étanchéité va s'amincir. Quand il cache le nez et la bouche c'est parfait, mais si vous le montez sur le front ou que vous le descendez sur le menton, ce sont des zones sales, où il peut y avoir des microbes, ou le virus. Il vaut mieux l'enlever carrément, par les élastiques, le mettre dans un endroit propre, et le remettre plus tard, plutôt que de le bouger sur le front ou le menton. »

Secrétaire général de Ensemble pour la République

# Pierre Lumbi repose pour l'éternité à Benseke Nouvelle Cité !

**D**ésormais ancien Secrétaire général du parti politique Ensemble pour la République, Pierre Lumbi Okongo a tiré sa révérence le dimanche 14 juin dernier au Centre médical de Kinshasa. Après les hommages dignes lui rendus à la morgue de la Clinique Kinoise par le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, et plusieurs autres personnalités, dont Jean-Pierre Bemba Gombo, président du MLC, le corps de l'illustre disparu a été conduit au cimetière de Benseke Nouvelle Cité. Le cortège est passé par le siège du parti où des militants en masques ont laissé couler les larmes devant le cercueil de celui qui a été longtemps leur père, conseiller, stratège, encadreur..

Le contexte sanitaire précaire du moment a arraché aux combattants de réserver à leur père un hommage plus solennelle encore. Hélas. Le cortège s'est aussitôt ébranlé vers le cimetière où Pierre Lumbi repose pour l'éternité, après avoir rendu service à son pays, à ses concitoyens !

On le sait, Moïse Katumbi, le patron de Ensemble pour la République, s'est fondu en larmes devant cette disparition tragique de celui qu'il considère affectueusement comme frère !



(Suite en page 7)

*Secrétaire général de Ensemble pour la République*

# Pierre Lumbi repose pour l'éternité à Benseke Nouvelle Cité !

(Suite de la page 6)



# Le procès Kamerhe fut historique... et inquiétant

Le procès intenté à Vital Kamerhe, accusé d'avoir, en tant que directeur de cabinet du président Tshisekedi détourné quelque 50 millions de dollars a tenu tout le Congo en haleine. D'un bout à l'autre du pays, via les réseaux sociaux et la retransmission en direct des séances, tous les Congolais ont pu suivre la descente aux enfers de l'un des hommes les plus puissants du pays, qui appartient déjà à l'histoire des 25 dernières années.

Le verdict vient de tomber, il est implacable : le tribunal de Grande Instance de Kinshasa a condamné Vital Kamerhe et Samih Jammal à vingt ans de travaux forcés et dix ans d'inéligibilité dans le cas du premier, confiscation des fonds se trouvant sur les comptes bancaires et biens acquis avec les fonds détournés. Ce que l'on appelle déjà le procès des 100 jours est passé à l'histoire et même si les intéressés iront en appel, le mal est fait et la carrière politique de Vital Kamerhe, qui n'a jamais cessé de proclamer son innocence, s'est probablement arrêtée.

Tous ceux qui déplorent la corrup-

tion en la mal gouvernance en RDC, qui soulignent sans relâche le côté immoral, scandaleux, de la « valse des millions » qui caractérise le pouvoir de ce pays, où les députés viennent encore de voter, en toute légalité, une augmentation substantielle de leur salaire, ne peuvent que se réjouir de ce précédent et espérer qu'il serve de leçon.

Cependant, depuis le début, ce procès suscite le malaise, ne serait-ce qu'à cause de la mort mystérieuse du juge Raphaël Yanyi : au deuxième jour de l'instruction, ce magistrat réputé pour son intégrité avait succombé à ce que l'on croyait d'abord être un empoisonnement mais que les experts viennent d'attribuer à un choc sur la tête et cela alors que, dès sa sortie du tribunal, le juge n'avait plus quitté son domicile et que ses gardes du corps ne l'avaient pas lâché. Qui donc dérangeait-il à ce point ?

Le malaise est aussi suscité par la personnalité de l'accusé principal : Vital Kamerhe directeur de cabinet de Tshisekedi, ne pouvait pas prendre seul la décision d'affecter de telles sommes

. En outre, il faut se rappeler que cet homme qui entra en fonctions du temps de Laurent Désiré Kabila assurait voici quelques mois non sans morgue « j'ai créé Joseph Kabila, j'ai fait Félix Tshisekedi » Autrement dit, l'ex-président Kabila, avant de rompre avec le patron de l'UNC (Union pour la nation congolaise) lui a été redevable et les deux hommes partagent bien des secrets. Quant à l'actuel chef de l'Etat, il sait que Kamerhe a été l'artisan de la coalition Cach qui l'a mené au pouvoir. On se demande aujourd'hui qui, de l'ancien ou du nouveau président, est le plus atteint par la disparition de cet homme clé, et même lequel des deux a encouragé la manœuvre...

Il apparaît probable aussi que les Etats Unis ont fortement encouragé le

recours à la « république des juges ». S'il ne s'agit que d'une « Opération mains propres », de lutte contre la corruption, on ne peut que peut s'en réjouir et féliciter ses protagonistes, en leur demandant cependant d'élargir le champ de leurs investigations, par exemple à certains citoyens américains actifs dans le domaine minier... S'il s'agit de mettre à l'écart un homme qui avait des ambitions présidentielles et avait péché par trop d'arrogance, il faut s'inquiéter de ces ingérences étrangères.

Mais surtout, à la veille du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo, on se demande quand s'arrêtera la kleptocratie de ces « élites » qui se succèdent à la tête du Congo, en suscitant toujours les mêmes attentes puis les mêmes déceptions...

Par Colette Braeckman

## RDC: tous les grands projets de développement sont au point mort

Le président de la République a déclaré l'année 2020 « année de l'action » lors de son discours du 13 décembre 2019 au Congrès. Cette ambition politique était sans compter avec la grave crise sanitaire que le pays, comme le reste du monde, est en train de connaître depuis le début de l'année.

La République démocratique du Congo est sérieusement frappée par la pandémie. Pays à une économie extravertie, le Congo Kinshasa voit ses recettes sensiblement baissées à la suite de la contraction et de la demande et de l'offre sur le marché international.

Pour preuve, le gouvernement ne rêve plus de réaliser les 11 milliards USD programmés dans son budget 2020. Cette loi de finances sera réduite de 35% au moins par un Collectif budgétaire en cours de préparation et devant être déposé au Parlement incessamment.

Autant dire que les ambitions du gouvernement, et par ricochet celles du président de la République, sont à revoir à la baisse en cette année. Alors que plus de 2 milliards USD étaient réservés pour financer des projets d'investissement en cette année, cette prévision budgétaire a non seulement été réduite au quart par le Plan de Trésorerie du premier trimestre du ministre des Finances mais pourrait davantage diminuer dans le Collectif budgétaire en attente.

Dès lors, l'on ne voit aucun grand chantier sortir des terres dans aucune des 26 provinces de la RDC. Les seuls chantiers en cours sont ceux du Programme de 100 jours plus particulièrement la construction des sauts-de-mouton dans la ville de Kinshasa que le gouvernement s'est engagé à finaliser le financement avant le 30 juin 2020. Pour autant, les 425 projets inscrits dans le Programme de 100 jours, pour une valeur de 492 millions USD, restent tous des projets mineurs: sauts-de-mouton, les 4500 logements sociaux, acquisition de bacs, réhabilitation des ponts, la mise en état de praticabilité de certaines routes. Encore que le compte est loin d'être bon en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme de 100 jours.

Tous les grands projets notamment laissés par l'ancien régime, ou même promis par le chef de l'Etat, sont au point mort. Le Port sec de Kasumbalesa, dans la province du Haut-Katanga, d'un coût de 300 millions USD n'a connu aucun début. Le contrat signé le 11 mai 2018 à Lubumbashi par la RDC et la firme sud-africaine Rail and Road Africa (RRA) est tombé caduque pour « non-respect des clauses de ce contrat par la firme RRA ». Il appartient donc au gouvernement congolais de le relancer soit avec le même partenaire sud-africain soit d'identifier un autre.

De même, le Port en eaux profondes de Banana n'a pas encore connu un début. Le Conseil des ministres du 5 juin a renvoyé l'examen de ce dossier à cette semaine. Le contrat signé en 2019 par la RDC et DP World reste en l'état. Il faut environ 1,3 milliards USD pour sa réalisation, selon le contrat signé avec la firme émiratie. Pourtant, la réalisation de ce port est un préalable à l'érection du Pont Route-Rail entre Kinshasa et Brazzaville. L'autre préalable de ce Pont Route-Rail est la construction du chemin de fer Kinshasa-Ilebo dans le cadre des projets intégrateurs sous régionaux.

Tout aussi, les deux grands projets de construction de la nouvelle aérogare de l'aéroport de N'djili pour 354,233 millions USD et celle de la Luano (Haut-Katanga) pour 201,131 millions attendent aussi leur validation par le gouvernement congolais, car la RDC doit financer la contrepartie de ce projet avec les fonds Go-Pass. Ces deux projets bénéficient d'un prêt préférentiel d'Eximbank of China échelonné sur 20 ans.

L'autre grand projet en attente est celui du Grand Inga. Ici aussi, après les discussions des parties prenantes de mars 2020 à Kinshasa, il s'observe que le processus reste encore long pour parvenir à la signature d'un contrat de développement exclusif pour Inga 3. L'objectif principal des assises de Kinshasa, après celles d'Abidjan en décembre 2019 et janvier 2020 et celle de Johannesburg en novembre 2019, était de trouver de mécanismes de relance effective du Projet Inga 3.

Bien plus, Félix Tshisekedi, investi le 24 janvier 2019, ambitionnait de réaliser des grands projets dans les infrastructures et dans les autres secteurs agricole, de transport, etc. Il a même promis la création de 6 zones industrielles. Aucune n'est effectivement opérationnelle à ce jour alors que le pays risque une pénurie alimentaire suite aux effets de covid-19.

A tout prendre, le point faible de la RDC a toujours été la maigre mobilisation des recettes. Il faut une contrepartie sur chacun de ces contrats pour leur réalisation. Il se trouve que le gouvernement congolais, au regard de la situation du Trésor public depuis le début de l'année, n'est pas en mesure de s'engager financièrement. Les maigres recettes perçues servent principalement au financement du fonctionnement des institutions de la République et aux rémunérations du personnel politique et des agents et fonctionnaires de l'Etat.

Dans un tel contexte d'exiguïté structurelle de mobilisation des recettes publiques, il est illusoire de penser aux investissements conséquents dans les grands travaux d'infrastructures et autres. Pourtant, la RDC en a énormément besoin pour son émergence économique.

Amédée Mwarabu

## Il n'est jamais trop tard pour rechercher la vérité

Les parlementaires qui vont s'engager dans une commission « Vérité et réconciliation » sur la colonisation mesurent ils à quoi ils s'engagent ? Car en Belgique, « expertise » oblige, nous croyons volontiers tout savoir du Congo, un pays que nos ancêtres ont arpenté, sondé, classifié, qui a rempli des milliers d'albums de famille et nourri des souvenirs toujours brûlants et controversés. Cependant, de la réalité de la conquête coloniale, de sa brutalité, de ses contraintes, nous savons si peu. Certes, nous avons répertorié les groupes ethniques, inventorié le sol et le sous sol. Mais du « ressenti » de la domination, de ce qu'a retenu la mémoire populaire, nous savons si peu, au point, aujourd'hui encore d'être surpris. A double titre. Tout d'abord par la colère qui anime certains ressortissants d'origine africaine, victimes de discriminations persistantes et qui se heurtent, sur notre territoire, à d'hermétiques « plafonds de verre ». Mais surpris aussi, pour ceux qui ont la chance de pouvoir se rendre au Congo, par l'attachement que la population congolaise éprouve encore à l'égard des Belges, par la multitude des liens, des solidarités qui ont persisté malgré les épreuves et le passage du temps. Dans la complexité des relations belgo congolaises, le facteur humain, si souvent négligé, devra certainement être examiné de plus près.

Mais aussi, comme dans toute famille qui se respecte, il faudra, en-

fin, faire les comptes. Tenter de savoir, comme disait naguère le président Mobutu : « qui doit à qui ? » Certes, la Belgique, au tournant du siècle dernier, ne s'est pas développée grâce au Congo car elle était déjà une puissance industrielle, mais la transfusion de richesse de la colonie vers la métropole a été considérable et, après la seconde guerre mondiale, c'est parce qu'elle était un passage obligé vers l'Afrique centrale que la Belgique a acquis sa place auprès des puissances.

Le temps est venu pour qu'une enquête parlementaire, multidisciplinaire, fasse la lumière sur le passé, exhume les secrets de famille et les bilans comptables des sociétés, rappelle le racisme, l'injustice mais aussi, bien souvent, la volonté de bien faire, suivant les critères de l'époque.

Rappelons que si les relations entre la Belgique et le Rwanda, malgré quelques tensions sporadiques, sont aujourd'hui sereines, c'est parce qu'au lendemain du génocide, une commission d'enquête a courageusement mené un patient travail de vérité. Le temps est venu de mener un tel exercice à propos du Congo, car alors, parmi les autres nations colonisatrices la Belgique, à l'instar de ce qu'elle a fait avec le Rwanda, montrera l'exemple. En Europe, elle pourrait ainsi contribuer à l'apaisement des esprits, au recul du racisme et, qui sait, à l'humilité...

Par Colette Braeckman



## L'Égypte prête à intervenir «directement» en Libye si le GNA progresse

Le président égyptien Abdel Fattah el-Sissi a prévenu samedi que toute avancée des forces du Gouvernement d'union nationale (GNA), soutenues par Ankara, vers la ville stratégique de Syrte, en Libye, pourrait mener à une intervention «directe» du Caire.

Avec l'appui d'Ankara, les forces loyales au GNA —basé à Tripoli et reconnu par l'ONU— ont engrangé d'importantes victoires depuis début juin, reprenant le contrôle de l'ensemble du nord-ouest de la Libye.

Les troupes rivales du maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'est libyen soutenu entre autres par l'Égypte, n'ont pour leur part cessé de reculer ces dernières semaines, essuyant des revers sur le terrain qui ont signé l'échec de leur offensive sur Tripoli lancée en avril 2019.

Les forces du GNA restent néanmoins freinées dans leur avancée vers la ville côtière de Syrte, verrou stratégique vers l'Est et sous contrôle du maréchal Haftar.

Ville natale de l'ex-dictateur Mouammar Kadhafi —déchu et tué en 2011—, Syrte, ainsi qu'Al-Joufra plus au sud, représentent une «ligne rouge», a averti M. Sissi, lors d'un discours retransmis à la télévision.

Si cette ligne est franchie, la sécurité de l'Égypte, qui partage une frontière poreuse avec la Libye, nécessitera une «intervention directe» des forces égyptiennes dans le pays, a-t-il déclaré.

«Toute intervention directe de l'Égypte est devenue légitime au niveau international, que ce soit au regard de la charte de l'ONU sur la légitime défense ou qu'elle se base sur la seule autorité légitime élue par le peuple libyen: le Parlement libyen», basé dans l'Est, a affirmé M. Sissi.

«Si le peuple libyen nous demande d'intervenir, c'est un signal envoyé au monde que l'Égypte et la Libye partagent (...) des intérêts communs, la sécurité et la stabilité», a-t-il ajouté.

Pour le GNA, il s'agit d'une



«ingérence dans les affaires (internes) et une menace grave pour la sécurité nationale de la Libye» et la «paix internationale», a déclaré Mohamad Amari Zayed, membre du Conseil présidentiel du GNA.

«Il ne peut y avoir de lignes rouges à l'intérieur de nos frontières et sur nos terres», a-t-il clamé. «Aucune partie étrangère n'aura d'autorité sur son peuple.»

Trêve sous condition

Ankara a de son côté exigé samedi le retrait des troupes du maréchal Haftar de la ville de Syrte comme condition préalable à toute trêve.

«Un cessez-le-feu doit être viable (...) ce qui veut dire que les forces de Haftar doivent se retirer de Syrte et d'Al-Joufra», a déclaré le porte-parole de la présidence turque, Ibrahim Kalin, lors d'un entretien avec l'AFP à Istanbul.

Ces avertissements successifs interviennent après l'invitation lancée par Le Caire, et refusée vendredi soir par le GNA, d'assister à une réunion d'urgence sur la Libye de la Ligue arabe, dont le siège est basé dans la capitale égyptienne.

Le GNA et la Turquie ont fait part de leur scepticisme, considérant l'initiative égyptienne comme une manière de faire gagner du temps au maréchal Haftar, qui est aussi soutenu par les Emirats arabes unis et la Russie.

Les Emirats arabes unis ont affirmé samedi être «au côté de l'Égypte pour toutes les mesures qu'elle prend pour assurer la sécurité et la stabilité» face au conflit en Libye, selon le ministère des Affaires étrangères. Le ministère

des Affaires étrangères d'Arabie saoudite a lui aussi manifesté son «soutien à l'Égypte quant à son droit à défendre ses frontières et son peuple contre l'extrémisme, les milices terroristes et leurs soutiens dans la région».

Ankara —qui discute également avec Moscou dans le but de parvenir à un nouveau cessez-le-feu en Libye après l'échec de plusieurs trêves précédentes— a tancé la France, accusée de soutenir le maréchal.

«Le gouvernement français soutient un chef de guerre illégitime», a dénoncé M. Kalin. «Malgré tout cela, ils (les responsables français, NDLR) continuent de nous critiquer. Mais nous travaillons avec les acteurs légitimes et c'est la France qui travaille avec les mauvais acteurs.»

Mercredi, lors d'une réunion en visioconférence des ministres de la Défense de l'Otan —dont Ankara et Paris sont membres—, la France avait reproché à la Turquie son comportement «extrêmement agressif» contre une de ses frégates en Méditerranée et martelé que l'implication d'Ankara sapait tout effort de trêve en Libye.

Sur un autre front diplomatique, le chef du GNA, Favez al-Sarraj a rencontré samedi à Alger le président Abdelmadjid Tebboune, qui cherche à jouer un rôle de médiateur dans le dossier libyen.

Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011 après une révolte populaire, la Libye est plongée dans le chaos et une guerre protéiforme, complexifiée par la présence accrue d'acteurs internationaux.(AFP)

Bujumbura ayant refusé de reprendre ses ressortissants expulsés

## Sanctions américaines contre le Burundi

Le gouvernement américain ne délivre plus de visas aux ressortissants du Burundi, selon un communiqué de presse publié vendredi par le Département de la sûreté intérieure (DHS).

Selon le communiqué, le Département d'Etat a donné instruction à son ambassade à Bujumbura, la capitale du Burundi, de ne plus prendre en considération les demandes de visa ordinaires des Burundais.

Ces sanctions, qui sont entrées en vigueur le 12 juin, touchent tous les visas de non-immigrant, à l'exception des visas diplomatiques et ceux délivrés aux fonctionnaires des institutions internationales.

Selon le gouvernement américain les sanctions sont motivées par le fait que les autorités burundaises ont refusé de reprendre leurs ressortissants expulsés des Etats-Unis. Ce malgré des de-

mandes formulées «au plus haut niveau» qui seraient restées lettre morte.

D'après Washington, la suspension restera en vigueur jusqu'à ce que DHS confirme que le Burundi accepte ses ressortissants expulsés du territoire américain.

La diplomatie américaine souhaite que les choses vont s'améliorer avec la prise de fonctions du président Évariste Ndayishimiye, jeudi.

Selon la jurisprudence fédérale, les autorités américaines ont six mois au maximum pour faire sortir du territoire toute personne expulsée. Passé ce délai, ces individus doivent être remis en liberté.

Aucune réaction pour l'instant de la part des autorités burundaises, malgré une tentative de VOA Afrique à travers l'ambassade du Burundi dans la capitale américaine.

### Covid-19 en Afrique

## L'Égypte franchit la barre des 50 mille cas et file vers 2 mille morts

Déclaration des 54 États membres de l'Union Africaine déclarant des cas de Covid-19 (275 327) décès (7 395) et récupérations (125 316) par pays et par région:

Afrique Centrale (26 203 cas; 571 décès; 9 950 récupérations): Burundi (104; 1; 75), Cameroun (10 140; 277; 5 601), République centrafricaine (2 605; 19; 417), Tchad (854; 74; 733), Congo (883; 27; 391), RDC (5 283; 117; 685), Guinée équatoriale (1 306; 12; 200), Gabon (4 340; 32; 1 657), Sao Tomé et Príncipe (688; 12; 191)

Afrique de l'Est (29 336; 883; 11 688: Comores (210; 5; 129), Djibouti (4 557; 43; 3 527), Érythrée (142; 0; 39), Éthiopie (3 954; 65; 934), Kenya (4 257; 117; 1459), Madagascar (1403; 13; 463), Maurice (337; 10; 325), Rwanda (646; 2; 350), Seychelles (11; 0; 11), Somalie (2719; 88; 704), Soudan du Sud (1 830; 32; 117), Soudan (8 020; 487; 2 966), Tanzanie (509; 21; 178), Ouganda (741; 0; 486)

Afrique du Nord (74 567; 3 115; 31 096): Algérie (11 385; 811; 8 078), Égypte (50 437; 1 938; 13 528), Libye (482; 10; 70), Mauritanie (2 057; 93; 373), Maroc (9 074; 213; 8 041), Tunisie (1 132; 50; 1 006)

Afrique Australe (87 897; 1 777; 46 753): Angola (166; 8; 64), Botswana (79; 1; 25), Eswatini (586; 4; 267), Lesotho (4; 0; 2), Malawi (592; 8; 74), Mozambique (662; 4; 175), Namibie (39; 0; 19), Afrique du Sud (83 890; 1 737; 44 920), Zambie (1 416; 11; 1 144), Zimbabwe (463; 4; 63)

Afrique de l'Ouest (57324; 1 049; 25 829): Bénin (597; 11; 238), Burkina Faso (900; 53; 810), Cap-Vert (823; 7; 377), Côte d'Ivoire (6 444; 48; 2 863), Gambie (36; 1; 24), Ghana (12 929; 66; 4 468), Guinée (4 841; 26; 3 467), Guinée-Bissau (1 512; 15; 153), Libéria (542; 33; 250), Mali (1 906; 107; 1 192), Niger (1 020; 67; 901), Nigéria (18 480; 475; 6 307), Sénégal (5 475; 76; 3 716), Sierra Leone (1 272; 51; 710), Togo (547; 13; 353)

### CAMEROUN

## Les députés européens montent au créneau

Dans une lettre adressée à Josep Borrell, le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, 29 députés issus de 13 pays et de 5 groupes politiques différents interpellent l'Union européenne sur la situation au Cameroun.

Pour ces députés, il est urgent que le dialogue politique entre l'Union européenne et le Cameroun, prévu en ce début d'année mais repoussé pour cause de pandémie de Covid-19, ait lieu au plus vite, compte-tenu de la situation dans le pays. Ils demandent à l'UE de plaider pour une résolution pacifique du conflit anglophone, et un meilleur respect des

droits de l'homme.

A l'initiative de ce courrier, la députée socialiste belge Marie Arena, également présidente de la Commission des droits de l'homme au Parlement européen.

« Il faut trouver la solution pour que le dialogue politique entre l'Union européenne et le Cameroun reprenne, parce que la situation est extrêmement tendue, explique la députée, interrogée par Florence Morice du service Afrique de RFI.

Quand on parle de la question des droits de l'homme, c'est bien entendu les arrestations arbitraires, c'est aussi la question du journaliste qui a été assassiné - Samuel Wazizi - pour avoir exprimé une position journalistique sur la question des séparatistes. RFI

### Abandonnés par l'ONU

## Les réfugiés rwandais vivent le calvaire au Congo-Brazzaville

Quelque 8.400 réfugiés rwandais sont sans statut depuis fin décembre 2018. Cette situation les expose à de nombreuses tracasseries et les enfants n'ont pas le droit d'étudier au-delà des classes primaires.

Situé à une trentaine de kilomètres au nord de Brazzaville, le camp de Kintélé accueille des réfugiés rwandais depuis 23 ans. Près de 500 personnes y vivent.

Dans l'ensemble du territoire congolais, ils sont environ 8.400 à vivre comme des clandestins. Depuis 2018, ils n'ont plus droit à la protection car le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement congolais ont invoqué la clause de cessation de statut des réfugiés dans ce pays.

Au quotidien, ces ressortissants rwandais font face à diverses tracasseries policières.

Théogène Akim Rukundo, un habitant du camp, estime que les

conditions ne sont pas encore réunies pour leur retour au Rwanda.

«Ces cabanes sont érigées depuis 23 ans. Le processus enclenché par l'Etat congolais et le HCR pour la cessation de notre statut n'a pas respecté les conventions internationales en matières de droits de réfugiés», affirme-t-il.

Retourner au Rwanda relèverait du suicide, explique-t-il, car les ex-rebelles qui les avaient forcés à l'exil sont toujours au pouvoir à Kigali.

Le président de la Communauté rwandaise au Congo, Aloyse Bayounga, qui habite le même camp, se plaint des tracasseries policières. «Nous sommes devenus comme le marché de la police. Lorsqu'un réfugié est arrêté, on lui demande sa carte qui en fait est déjà périmée. On le menace avant de lui demander de l'argent, parfois on le dépouille de tous ses objets de valeur», décrit-il.

Les enfants nés sur cette terre

de refuge sont sous une forme d'ambiguïté juridique.

«En principe, il fallait que nos enfants aussi aient les droits comme un enfant qui est né au Congo. A cause du problème de cartes, nous n'avons plus de liberté pour exercer une activité. Nos enfants aussi n'ont pas de cartes parce qu'ils sont nés de parents rwandais», déplore Angélique Karuyonga, mère de famille.

A Brazzaville, plusieurs associations suivent la situation de ces réfugiés et appellent les autorités à faire preuve d'empathie.

Alain Kombo est le président de l'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC), qui s'est saisie de l'affaire depuis 5 ans. Il demande la mise en place d'une commission indépendante qui assurera la confiance entre les réfugiés et les autorités actuelles du Rwanda, «et ainsi, ils vont rentrer chez eux». VOA

Promesse tenue !

## Fally Ipupa offre 20 000 euros et 2 500 masques à l'hôpital de Panzi



Fally Ipupa vient d'offrir à l'hôpital de Panzi 20 000 euros et 2 500 masques de protection contre la Covid-19. Ce don représente les 10% de la valeur du cachet de cet artiste musicien obtenu lors de son concert du 28 février dernier à Accor Hôtel Arena, ex. Bercy. Il s'agit d'une promesse ferme qui s'est concrétisée le jeudi 18 juin 2020.



En effet, les délégués de la Fondation Fally Ipupa Fondation (FIF) ont procédé à la remise officielle d'un chèque de 20 000 euros et un colis de 2 500 masques aux membres de la Fondation Panzi à Kinshasa.

La représentante du Prix Nobel de la paix Denis Mukwege, Madame Laetitia Maki a salué ce geste de bienfaisance et de solidarité ayant pour objectif de soutenir les équipes médicales de l'hôpital de Panzi contre la Covid-19.

Par ce geste, a soutenu Soulemane Kahuka, *Fally Ipupa a voulu concrétiser sa promesse faite lors de sa campagne promotionnelle en marge du concert du 28 février 2020 à Accor Hôtel Arena ex Bercy. La star de la musique africaine avait promis de reverser une partie de ses revenus à la Fondation Panzi du Docteur Denis Mukwege.*

En d'autres termes, ces 10% de son cachet constitue la contribution de Fally Ipupa au combat mené par le Prix Nobel de la Paix qui est engagé dans la lutte contre les violences sexuelles mais aussi la riposte contre le coronavirus actuellement. Une lutte menée à travers l'hôpital de Panzi, devenu célèbre dans le monde, compte tenu du travail abattu en faveur des femmes victimes des violences sexuelles à l'Est du pays.

Pendant cette période de la pandémie, *l'artiste musicien Fally Ipupa, affectueusement appelé par ses fans « DiCap, la merveille », a lancé le 23 mars dernier, une cam-*

*pagne baptisée « aidons les nôtres. » Elle vise à motiver les uns et les autres à aider les plus vulnérables à obtenir un brin de sourire à travers des biens de première nécessité. Cette campagne a pu bénéficier aux congolais de Kinshasa et de Goma.*

La Fondation Fally Ipupa, depuis sa création en 2011, est restée très engagée à soutenir les actions de la Fondation Panzi du Docteur Denis Mukwege. La première visite de Fally Ipupa à l'hôpital Panzi est intervenue en 2013.

*« Un geste, un sourire », demeure le slogan de cet artiste congolais pour motiver son engagement humanitaire en faveur du bien-être de ses compatriotes en difficultés.*

Harris KASONGO

## Quand la lecture nous fait vivre plus longtemps

Un mode de vie sain, dans un corps sain, pour vivre plus longtemps : c'est ce que l'on nous a toujours appris. Mais un nouvel élément pourrait s'ajouter à l'équation de la vie éternelle : la lecture.

On le sait, pratiquer une activité physique régulière, ne pas abuser sur le sucre, faire attention à sa santé, etc. sont autant d'habitudes saines qui nous permettent de vivre plus longtemps. En effet, plus on prend soin de son hygiène de vie et plus notre espérance de vie est longue. Mais si on nous a toujours dit que le sport et l'alimentation étaient les principaux facteurs de la longévité de la vie, l'Université de Yale en aurait trouvé un nouveau, bien étonnant.

La lecture comme secret de la vie

## Bientôt une version congolaise du chant italien «Bella Ciao»



Des jeunes talents veulent marquer la mémoire collective à l'approche du 30 juin 2020. À la veille de la fête de l'indépendance, le titre mythique « Bella Ciao » sera interprété en version congolaise et rendu public ce 28 juin 2020, sur les plateformes de téléchargement digital.

Vieille mélodie (Adieu ma belle) chantée pendant la Seconde Guerre mondiale pendant la résistance antifasciste en Italie, « Bella ciao » a été entonné par un groupe de femmes pour dénoncer leur condition de travail.

Après Maître Gims, des jeunes artistes de la ville de Kinshasa, tous, du label New Concept Management, vont revisiter cette mélodie emblématique en langue congolaise donnant ainsi un esprit vif aux paroles de cette mélodie d'origine italienne.

Produit et supervisé par Vincent Kunda, ce titre est interprété par Maria Besongo Milagros, Stéphane Malonga et

Prisque Bakana qui ont tout donné pour marquer l'humanité.

En kikongo, tshiluba, lingala et swahili dans une rythmique latino teintée du seben congolais (soukous), la chanson est un mélange agréable à l'oreille.

*« Les artistes congolais ont voulu aussi donner leur version de cette chanson en la chantant en langues nationales de la RDC. Cette belle sauce musicale à découvrir et à consommer sans modération », a déclaré Vincent Kunda, producteur congolais sur le communiqué de presse de ce label.*

Si l'audio sera disponible déjà le 27 juin, la vidéo sera mise en ligne le 28 juin sur la chaîne YouTube de ce label.

Interprété par plusieurs artistes célèbres du monde, ce cantique est devenu, à ce jour, l'hymne à la résistance et la révolution sociale, culturelle...

Derrière cette chanson, ce label veut conscientiser les congolais à l'approche de la date de son indépendance à l'amour inconditionnel pour leur patrie, le Congo RDC.

MCP

## Dadju invite Ninho sur son nouveau single, grand bain



Dadju vient de dévoiler *Grand bain*, un nouveau single sur lequel il retrouve Ninho, un peu plus d'un an après leur collaboration sur *Jamais*.

Décidément, ce mois de juin nous réserve de très belles surprises. Tandis que *Dadju* a révélé en début de semaine passée son single *Dis-moi*, et que *Ninho* s'est illustré avec le clip de *Lettre*

à une femme et sur plusieurs collaborations, les 2 artistes ont décidé de s'associer pour une collaboration surprise annoncée ce jeudi matin. L'occasion pour eux de se retrouver après leur seule collaboration jusqu'ici connue, à savoir sur le single *Jamais*, un morceau présent sur le 2ème album de N-I *Destin*.

Comment expliquer ce résultat ?

Si ce résultat est étonnant, c'est avant tout parce qu'on nous répète que l'espérance de vie est rattachée à la santé, à la nourriture, à l'exercice physique... Ce que n'est pas la lecture, en principe !

Car les vrais lecteurs le savent : les livres sont la meilleure nourriture spirituelle terrestre !

Or, c'est précisément comme ça que les scientifiques de Yale ont interprété ce résultat : le fait de lire permet de stimuler son cerveau, donc de ralentir le déclin cognitif, de préserver sa mémoire et de réduire les risques de développer une maladie dégénérative.

Le Monde

## INTERVIEW (PARTIE 3 ET FIN)

## TP Mazembe : Gbohou pense à la licence d'entraîneur

Nous terminons la publication de l'entretien avec Sylvain GBOHOU avec cette troisième partie aussi intéressante que les deux précédentes. Le gardien des Corbeaux et des Eléphants de la Côte d'Ivoire glisse un mot sur sa relation avec les supporters, la ville de Lubumbashi qui l'a accueilli depuis 2015, ses fréquentations, la vie dans sa sélection nationale et l'après football.

Un mot sur les supporters du TPM

Ils sont exceptionnels même si par moment je fais fi de les éviter. Ils restent extraordinaires lorsqu'il faut mettre de l'ambiance et se mobiliser, ils sont parmi les meilleurs sur le continent. Le côté le plus passionnant est de les voir avec nous dans les moments les plus difficiles. C'est le boulot de tout supporter qui ne demande rien que les victoires. Après 5 ans passés au club, je n'ai rien à leur reprocher parce qu'ils sont au top.

Qui sont tes amis à Lubumbashi ?

Je n'ai pas d'amis ni de confidentes à Lubumbashi. Il n'y a que ma femme, mes enfants et les Ivoiriens qui vivent ici avec lesquels nous passons beaucoup de temps. Avec mes coéquipiers, nous

nous échangeons des messages. Je préfère rester à la maison.

Quels sont tes lieux que tu fréquentes le plus à Lubumbashi ?

Je me rends souvent au centre commercial Hypnose parce que là je trouve une salle de cinéma, un espace de jeux pour enfants. Je vais aussi dîner avec mon épouse à la Plage artificielle de la ville. Pour les marchés, je m'approvisionne souvent chez Hyper Psaro ou Jambo Market.

Il y a tout dans la ville, l'ambiance même en tant de crise avec des gens qui sont libres de faire ce qu'ils veulent. Une vraie liberté. A Lubumbashi, tout le monde se connaît et ça ne dort pas.

Que feras-tu après ta carrière ?

J'y pense toujours, quoique j'ai encore quelques bonnes années à passer sur le terrain. Pour l'instant, je préfère profiter pleinement tout en ayant plein de projets dans ma tête. Je ne suis pas bon en politique raison pour laquelle je prépare déjà une licence comme entraîneur principal ou celle d'entraîneur de gardiens ou les deux. Au moment opportun, on verra bien ce qui m'ira le mieux.

Parle nous des Eléphants de la Côte d'Ivoire

Je suis un des cadres de l'équipe nationale de la Côte d'Ivoire. Ça fait presque 8 ans que je suis là. Lorsque nous nous retrouvons avec mes amis qui évoluent dans les meilleurs clubs du monde – par exemple, Éric BAILLY à Manchester United, Serge AURIER à Tottenham, Nicolas PÉPE à Arsenal pour ne citer que les trois – ils n'ont plus l'étiquette de leur club d'origine avec eux. Ce sont des êtres humains, on rigole, on s'amuse. Tous, nous regardons dans la même direction : gagner des titres pour la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, nous avons un objec-

tif commun, c'est de nous qualifier à la prochaine Coupe du monde et à la prochaine CAN.

Quel est ton plus grand défaut ?

Ma colère. Pour ne pas me limiter à ça, je dirais que je m'énerve très vite. A part ça, je suis une personne ordinaire, cool et qui rigole avec tout le monde.

Techniquement que dois-tu corriger ?

De la prise de balle au sol comme en l'air à la relance avec les deux pieds, je dois tout travailler au fait.

COVID-19 : un mot aux sportifs

Durant cette période difficile, je conseille aux sportifs de rester chez eux tout en respectant les gestes barrières. Ne prenons pas cette pandémie à la légère, c'est très sérieux et ça tue. Faites attention partout où vous vous rendez, à qui vous parlez et à ce que vous touchez. Le plus important, lavez-vous tout le temps les mains et portez les masques. Soyez prudents et que Dieu soit avec nous. [tpmazembe.com](http://tpmazembe.com)

## V.Club: Les élections générales auront le samedi 25 juin

La date du jeudi 25 juin a été préférée par le Comité de direction de l'As V.Club pour organiser les élections générales de cette formation. C'est également la date qu'a choisi la Ligue Nationale de Football (Linafoot) pour organiser l'assemblée générale ordinaire du club pour évaluer la saison sportive 2019-2020.

Pour ce faire, le secrétariat du club a rendu public un calendrier établissant le cycle électoral en commençant par la date de dépôt des candidatures qui commence ce jeudi 18 juin pour prendre fin le samedi 20 juin.

Deux candidatures déjà se sont faites clairement manifester.

Il s'agit celle de Mboyo Ilombe dit «Pele Mongo» et de celle de Eugène Diomi Ndongala Nzomambu, tous deux avaient déjà occupés le poste de président du comité de direction il y a quelques saisons.

Après 13 ans à la tête des Dauphins Noirs de Kinshasa, le Général Gabriel Amisi a émis le vœu de ne plus conduire aux rênes de l'équipe. Il a gagné dans l'entre-temps deux championnats et participé à deux finales africaines perdues respectivement face à l'Entente Sportive de Sétif et le Raja de Casablanca.

Michel TOBO

## Fecofa: la plainte de Constant Omari au parquet général

Le président de la Fédération Congolaise de Football Association (Fecofa), Constant Omari Selemani, a porté officiellement plainte contre inconnu pour usurpation d'identité. C'était au parquet général près de la Cour de la Gombe.

En effet, Constant Omari est victime, depuis quelques jours, des pirates informatiques qui ont créé un compte Twitter et une page Facebook à son nom pour porter atteinte à certains dirigeants politiques. C'est pour ce faire que le 1er vice-président de la Confédération Africaine de Football (CAF) a jugé utile de porter cette affaire devant la justice pour que celle-ci fasse son travail.

«Vous avez constaté depuis un certain moment le montage d'un faux compte twitter et la page facebook également, qui n'est pas la mienne, qui ont été créés en mon nom. Et travers ce compte, plusieurs tweets compromettants ont été publiés et s'attaquant à plusieurs autorités. J'estime que la gravité de la chose voulait que je puisse porter plainte pour qu'une fois pour toute qu'on puisse mettre fin à ces genres de délinquance où les gens ne mesurent pas réellement la conséquence de ce qu'ils sont entrain de poser comme acte. Le procureur général près la Cour de la Gombe nous a promis de mettre tous les moyens pour mettre fin à cette cybercriminalité qui prend des proportions exponentielles», a-t-il confié au sortir du Palais de la Justice situé dans la commune de la Gombe.

Michel TOBO

## Ronaldo n'est plus à l'aise comme numéro 9

Même s'il a déjà occupé ce poste par le passé, et en étant même très efficace, CR7 n'est plus disposé à évoluer comme avant-centre. L'ancienne star du Real Madrid veut avoir une liberté de mouvements, en se décalant sur les côtés quand il en ressent le besoin. C'est comme ça qu'il a d'ailleurs évolué la plupart du temps depuis son arrivée à Turin. Dans un système en 4-4-2, il s'était montré très à l'aise.

Selon *La Gazzetta dello Sport*,

Ronaldo a signifié à Sarri qu'il voulait récupérer son ancien rôle. Il l'a même fait avant la rencontre face à Naples, mais l'expérimenté technicien ne l'a pas écouté. Et c'est ce qui a provoqué certaines crispations entre les deux hommes et aussi la sortie pageuse de la sœur du joueur dans les médias. Le prochain match des Bianconeri, ça sera lundi contre Bologne. On saura alors si Sarri est prêt à donner satisfaction à son joueur vedette, où s'il est déterminé à mourir avec ses idées.

## Justice : Neymar refuse de payer le FC Barcelone et contre-attaque

Séparés depuis 2017, Neymar et le FC Barcelone cohabitent désormais sur le terrain de la justice. Alors qu'il demandait à son ancien club la somme de 43,6 M€, somme correspondant au bonus de sa prolongation en octobre 2016 avec les Blaugranas, Neymar a été débouté.

La justice espagnole a même annoncé ce vendredi qu'il

devra régler 6,7 M€ au club catalan. Celui qui défend désormais les couleurs du Paris Saint-Germain n'est pas d'accord avec cette décision et va contre-attaquer. Comme l'ont rapporté des proches du joueur à Mundo Deportivo, les avocats du brésilien vont faire appel devant le Cour Supérieure de Catalogne. L'affaire est loin d'être terminée.

## Moïse Katumbi offre un bus au TP Mazembe de Kasangulu monté en L2



Représenté à la célébration de la promotion en Ligue 2, couplée à celle du troisième anniversaire de naissance du TP Mazembe de Kasangulu, Moïse Katumbi a fait un don, samedi 20 juin 2020, d'un bus Nissan de 36 places pour faciliter la locomotion des joueurs et du staff technique.

Selon Frédéric Kitengie Kinkumba, le manager du TP Mazembe de Lubumbashi, représentant don boss à cette cérémonie, le bienfaiteur Moïse Katumbi a appelé les corbeaux de Kasangulu à toujours veiller à préserver l'image de marque du maillot Noir et Blanc.

« Le Président Moïse



lance cette recommandation : Porter le maillot du TPM est un honneur, le mouiller est un devoir. Impossible n'est pas Mazembe », rapporte le manager Kitengie.

Sachez que les années de gloire connues par le Tout-Puissant Mazembe de

Lubumbashi dans l'univers sportif au cours de la dernière décennie, a fait de lui un des clubs les plus représentatifs à travers l'Afrique. Depuis lors, il a cessé d'être seulement lushois et ou congolais.

Charles Masudi

# Polémique autour d'un pactole de 9 milliards de dollars

Une société « junior » canadienne intègre dans son capital les parts d'une société congolaise d'État dans des mines d'or, la Sokimo (Ituri), représentant une ressource de 9 milliards de dollars. La société civile crie au bradage.

Ces dernières semaines, la société civile congolaise a dénoncé un protocole d'accord signé le 18 janvier 2020 par une société « junior », cotée aux bourses de Francfort et de Vancouver. En vertu de ce contrat, AJN intégrera dans son capital les parts de la « Société Minière de Kilo-Moto » (SOKIMO), propriété de l'État congolais, dans plusieurs mines d'or de la province de l'Ituri. Une ressource estimée à 6 millions d'onces, soit 9,6 milliards de dollars.

Le PDG d'AJN, le géologue allemand Klaus Peter Eckhof, « star » des milieux boursiers, revendique une expérience de 20 ans dans les mines du Congo. Il se targue d'avoir levé des fonds pour financer divers projets, dont Moto Goldmines, Alphamin et Amani Gold. Il a aussi développé, à la tête d'une « junior company » australienne, AVZ Minerals, le vaste gisement de lithium de Manono, dans la province du Tanganyika, qui pourrait faire de la RDC « l'Arabie saoudite du lithium », avec une ressource équivalant à 15 % des réserves mondiales de ce métal, recherché pour les batteries de véhicules électriques.

## Mauvais précédents

L'hostilité à cet accord de la société civile et des syndicats de travailleurs de la Sokimo s'explique par le fait que celle-ci a déjà conclu quantité de partenariats avec des sociétés étrangères sans que ne s'améliore sa situation financière catastrophique. Le 27 février dernier, les travailleurs ont défilé à Kinshasa pour réclamer le paiement de 80 mois d'arriérés de salaire.

La veille, la « Coalition pour la



Gouvernance des Entreprises Publiques du secteur extractif (COGEP)», rassemblant des ONG travaillant sur les ressources naturelles, avait demandé au Premier ministre Sylvestre Ilunga d'annuler le protocole d'accord avec AJN. La Cogep estime la transaction « très défavorable » à la Sokimo, qui aurait cédé ses parts dans ces gisements pour 17 millions de dollars; « un véritable bradage », dit-elle.

## Pas d'appel d'offres

Selon la Cogep, le protocole d'accord violerait le code minier révisé qui impose, avant tout octroi de concession minière, la publication d'un appel d'offres. S'exprimant au nom de la coalition « Le Congo n'est pas à vendre », l'avocat Jimmy Munguriek estime le partenariat déséquilibré car la Sokimo, bien que détenant 60 % des parts dans AJN, n'aura que deux membres sur cinq au conseil d'administration, ce qui réduit son droit de contrôle. En outre, prévient l'avocat, la Sokimo n'est pas à l'abri d'un élargissement du capital d'AJN qui verrait diluer ses parts.

La Cogep et les syndicats de la Sokimo

réclament aussi des sanctions contre la présidente de cette société, Annie Kithima Nzuzi, fille de l'apparatchik mobutiste Kithima Bin Ramazani. Son limogeage est réclamé par les députés et sénateurs de l'Ituri, qui l'accusent d'avoir vendu illégalement à la société Pianeta Mining, inconnue de la profession, des parts de la Sokimo dans une société dénommée Nzani-Kodo.

## Appui des kabilistes

Politiquement, toutefois, la position de Eckhof est solide, compte tenu du rapport de forces entre le camp du président Félix Tshisekedi et celui de son prédécesseur, Joseph Kabila, dont les partisans détiennent une majorité écrasante au parlement et au gouvernement. Les acteurs principaux de l'entrée de la Sokimo dans le capital d'AJN sont en effet des gens de Kabila, à commencer par Annie Kithima, qui ne peut s'engager sans l'aval des ministres des Mines et du Portefeuille, Willy Kitobo et Wiwine Mamba, également kabilistes.

Klaus Eckhof lui-même a cultivé des relations étroites avec le camp Kabila. L'attri-

bution du permis de lithium à sa société AVZ Minerals en 2016 fut arrangée par Thomas Mahuku, un homme d'affaires proche du frère cadet du président, Zoé Kabila (actuellement gouverneur de la province du Tanganyika). L'actionnaire principal d'AVZ Minerals, Cong Mao Huai, a été surnommé le « Dan Gertler chinois », allusion au businessman israélien longtemps partenaire en affaires de l'ex-Président.

Une société contrôlée par Zoe Kabila, la Générale industrielle et commerciale au Congo (GICC), aurait presté des services à une autre compagnie d'Eckhof, Moto Goldmines. Lorsque, plus tard, Randgold Resources racheta l'actif de Moto, GICC aurait encaissé un bénéfice de 4.4 millions de dollars, de quoi consolider « l'amitié ».

## Meilleure réputation

Interrogé par La Libre Afrique.be, Eckhof rétorque que Moto Goldmines était alors une société par actions et que tous les contrats qu'elle a passés ont été annoncés correctement. Pour lui, les accusations de la Cogep relèvent d'un malentendu. La Sokimo ne vendra aucun de ses actifs. La transaction entre la compagnie congolaise et AJN permettra à la Sokimo d'accéder aux marchés internationaux, de créer de la valeur monétaire pour ses actifs, de rembourser ses dettes et de payer ses employés. Le géologue allemand justifie la majorité de membres d'AJN au conseil d'administration de la société par le fait qu'ils ont meilleure réputation que ceux de la Sokimo et que cela compte pour lever de l'argent. A terme, il n'exclut pas d'y faire entrer plus de représentants de la Sokimo.

Interpellé sur cette affaire par la société civile, le président Tshisekedi, reste muré dans le silence.

Par François Misser

## COVID-19

# L'état d'urgence prorogé jusqu'au 5 juillet !

La chambre haute du Parlement a voté, sans débat, samedi 20 juin, le projet de loi portant prorogation de l'état d'urgence, pour une période de 15 jours, à dater du 21 juin 2020 jusqu'au 06 juillet 2020. C'est à l'issue d'une séance plénière sous la direction du président de la chambre Haute du parlement Alexis Thambwe Mwamba.

Proclamé par ordonnance présidentielle du 24 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sera prorogé pour la cinquième fois en RDC, à la suite de la pandémie Coronavirus (COVID-19).

Donnant l'économie du texte de loi, le vice-premier ministre, ministre de la Justice et garde des sceaux, Me Célestin Tunda ya Kasende, a fait valoir que le projet de loi avait pour finalité de proroger l'état d'urgence, conformément à la constitution, lequel avait été proclamé par le Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo le 24 mars 2020.

Il sied de rappeler que ce projet de loi a été auparavant adopté par l'Assemblée nationale.

Thierry Mfundu

# Stabilité du taux de change : La BCC tente de calmer le jeu mais...

Dans un communiqué publié à la fin de la rencontre, la BCC a indiqué que le compte du Trésor public affiche un solde créditeur de 120,7 milliards de Francs congolais soit 71 millions de \$ US au taux bancaire de 1.861 FC pour un dollar américain.

Mais sur le terrain, la réalité est toute autre car 1 \$ vaut 1.940 FC voir plus même dans les banques privées.

Le tableau de bord signale que les dépenses mensuelles de l'Etat sont largement supérieures aux recettes collectées en mai et à

mobiliser en juin. On note un déficit de 22,4 milliards de CDF avant le financement, alors que les recettes mobilisées s'élèvent à seulement 484,8 milliards de FC pour 507,3 milliards de dépenses.

Cependant, le Comité de politique monétaire souligne que les ressources provenant des émissions des bons du Trésor et de l'appui budgétaire du FMI, ont permis, du reste, à l'État d'afficher un solde créditeur de 120,7 milliards de CDF. Cet appui servira plus à soutenir la balance de paiement.

## La transparence oblige

# Plus de cafouillage dans la passation des marchés publics à Kinshasa

Plus de désordre dans l'attribution des marchés à des prestataires dans la ville de Kinshasa, dotée désormais d'une antenne de l'Autorité de régulation des marchés publics. Claudien Mulimilwa, président du Conseil d'administration de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) l'a annoncé officiellement en l'occasion de la mise en branle du bureau urbain de ces services dans la capitale.

La cérémonie s'est déroulée devant le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, Gode Mpoyi, le ministre provincial du Budget Jean Mbokoso Amusu et le directeur général ad intérim de l'ARMP, Jean-Pierre Kapuka. On a noté également la présence de l'inspecteur général des Finances, Victor Batubenga. En l'occasion, Claudien Mulimilwa a annoncé que la cérémonie du jour constituait le prélude au déploiement de ce service en provinces, conformément à la loi portant création et fonctionnement de l'ARMP, aujourd'hui vieille de 10 ans.

L'orateur a saisi l'opportunité pour prêcher les missions essentielles de son service, articulées autour, notamment

d'assurer notamment la régularité du système de passation des marchés publics et de convention de délégation de services publics ; de conduire des réformes pour la modernisation des procédures et des outils de passation des marchés publics et de délégation de service public.

Il a ajouté que l'inauguration de la direction provinciale de l'ARMP/Kinshasa augure de perspectives meilleures dans la réforme du système de passation des marchés publics car les antennes provinciales n'ont pas seulement, pour finalité de réguler les marchés publics mais, d'assister techniquement les organes provinciaux dans la gestion de passation et de contrôle des marchés publics.

Claudien Mulimilwa a fait savoir que des sessions de formation seront organisées à l'intention des services et des gouvernements provinciaux avant d'ajouter que les marchés publics sont un instrument pour la mise en œuvre, par le gouvernement provincial, de sa politique de développement, de transparence, de procédures, d'égalité de chances des candidats.